

INFO-ALLIANCE

29 avril 2005

Enfin le moment crucial

Oui, il arrive ce moment, celui qu'on appelle communément le « crunch », c'est-à-dire le moment de la négociation où se prennent les grandes décisions, où se font les compromis. Les médias nous l'ont appris par l'annonce de la mise en branle de moyens de pression par la CSQ, le SFPQ et le SPGQ pour secouer la négociation et en obtenir rapidement des résultats, même dans les dossiers retraite et salaires. Les quelques informations qui suivent comportent donc beaucoup d'intérêt. Pour aller dans le sens du dernier Info-Alliance, nous suivrons le **rythme** de la négociation, sans tomber dans **la bougeotte**.

Souvenons-nous que « rien n'est plus fort que nous tous ensemble ».

André Goulet, président

Dossier de la loi 195

Nous pouvons maintenant parler de la loi 195 et non plus de projet de loi parce que les membres de l'assemblée nationale l'ont adoptée à l'unanimité jeudi dernier, le 21 avril. C'est un grand pas pour les retraités du secteur privé. C'est une victoire démocratique parce que plusieurs organismes ou associations ont contribué à la bonne conduite de cette cause initiée par les retraités d'Hydro-Québec.

C'est un principe qui a été voté : pas de décision sur le sujet sans le vote des retraités. Il reste cependant bien d'autres choses à considérer dans ce dossier de la Loi 102. Il en sera question à l'Assemblée générale qui se tiendra **le 14 juin prochain**. Le comité exécutif se réunira le 19 mai pour finaliser le programme de la réunion. La convocation officielle suivra. Réservez cette date dans votre agenda.

Loi sur les faillites

Une proposition adoptée par l'assemblée générale, en juin 2004, demandait à l'Alliance d'engager des démarches pour faire modifier la loi sur les faillites de façon à ce que les rentes de retraite puissent être reconnues comme des créances privilégiées en cas de faillite d'une entreprise. Après des recherches, un mandat fut donné à Me Marcel Rivest pour nous préparer un avis qui guiderait les démarches de l'Alliance dans ce dossier. Me Rivest est l'avocat qui a préparé le mémoire de l'AAR sur le projet de loi 195. Nous recevrons cet avis pour l'assemblée générale.

Indexation et représentation

L'incertitude exprimée dans le dernier Info-Alliance sur le front commun traditionnel CSN, CSQ, FTQ et la possibilité de voir le dossier retraite discuté avant l'été entre le gouvernement et le regroupement CSQ, SFPQ (Syndicat de la fonction publique du Québec) et le SPGQ (Syndicat des professionnels du Québec) sont maintenant des réalités et non plus uniquement des possibilités.

C'est pourquoi, le moment « opportun » pour faire certaines démarches étant arrivé, le document sur l'indexation et la représentation adopté par l'assemblée générale de 2004 a été déposé au parlement le 19 avril, à Madame Monique Jérôme-Forget, ministre et présidente du Conseil du trésor. Rappelez-vous que l'Alliance avait déjà rencontré Mme Jérôme-Forget à l'automne 2003. Des démarches sont quand même en cours pour obtenir une autre rencontre. Les porte-parole de l'Alliance sont André Goulet, Gisèle Goulet et Ghyslain Jobin. À suivre.

Nous avons obtenu de pouvoir rencontrer les représentants du SFPQ et du SPGQ. Les dates (en mai) restent à préciser.

Assemblée générale

La période des élections dans les régions s'est fermée comme prévu le 11 avril. Les résultats vous seront donnés à l'Assemblée générale. N'oubliez pas que les représentantes et représentants à cette Assemblée éliront 6 autres membres au Conseil d'administration.

Nous recevrons comme conférencier à cette occasion M. Georges Lalande, nouveau président du Conseil des aînés. Le rôle et la reconnaissance des personnes retraitées et des personnes âgées dans la société préoccupent M. Lalande. Nous échangerons.

Consultation par la Régie des Rentes du Québec (RRQ)

Le 19 avril dernier, l'Alliance a participé à une consultation sur les difficultés financières des régimes privés de retraite. Ghyslain Jobin et André Goulet y représentaient l'AAR. Participaient aussi l'AQDR et la FARQ (Fédération d'associations de retraités du Québec). Rapport sera fait à l'Assemblée générale. Il s'agissait d'une pré-consultation avec un nouveau document. Cette première partie du projet RRQ sera suivie d'une deuxième portant cette fois sur la composition des comités retraite. Intéressant, n'est-ce pas ?

Ce genre de rencontre consultation RRQ-retraités était une première pour la Régie des rentes du Québec. De quoi nous réjouir, mais surtout stimuler la mobilisation des personnes retraitées, des personnes âgées et des associations qui les regroupent.